

**Préfecture du Maine et Loire
Monsieur Gonzales
Place Michel Debré
49934 Angers cedex 9**

LR/AR n°1A 148 357 64 06 8

Objet : Demande de Modification de l'arrêté préfectoral DIDD – 2015 n°279 autorisant la société Futures Energies Landes de Pruillé à exploiter un parc éolien sur la commune d'Armaillé

Lorient, le 23 avril 2018

Monsieur le Préfet,

Le 10 juillet 2015, la société Futures Energies Landes de Pruillé, a obtenu l'arrêté d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune d'Armaillé au titre des ICPE.

Par la présente, nous souhaitons déposer une demande de modification de cet arrêté. Cette modification ne modifie pas le classement ICPE, seul le tableau de l'article 2 de l'arrêté listant les installations concernées et précisant les caractéristiques des installations est à modifier.

En effet, cette demande de modification fait suite à un changement de machines, le modèle initialement déposé n'étant plus commercialisé par la société General Electric. Le nouveau modèle de machine choisi, est le modèle V100 de la société VESTAS. Les éoliennes auront un gabarit proche des précédentes, seule la puissance unitaire des éoliennes est modifiée. Le tableau ci-dessous permet de visualiser les modifications :

	GE 1,6			V100		
	Hauteur de moyeu (m)	Taille du rotor (m)	Puissance (MW)	Hauteur de moyeu (m)	Taille du rotor (m)	Puissance (MW)
E1	80	100	1,6	80	100	2
E2	96	100	1,6	95	100	2
E3	96	100	1,6	95	100	2
E4	96	100	1,6	95	100	2

La hauteur totale de l'éolienne E1 est inchangée (130m), la hauteur totale des éoliennes E2, E3 et E4 est abaissée de 1 mètre (145m contre 146m initialement).

Dans la configuration finale, chacune des 4 éoliennes qui compose le parc éolien respecte l'ensemble des obligations réglementaires.

Ce changement de machine est mineur. En effet, d'après les experts (Calidris – volet environnemental, et le bureau d'étude Laurent Couasnon– volet paysager) ayant contribué à l'étude d'impact sur l'environnement :

- d'une part la modification de la puissance des éoliennes n'est pas un facteur discriminant pour l'évaluation des impacts sur la faune et la flore ;
- d'autre part les modifications projetées quant à la taille des éoliennes (1,04% pour la hauteur du moyeu et 0,68% pour la hauteur bout de pale) sont extrêmement limitées ;
- d'un point de vue paysager, ces modifications sont à peine perceptibles à l'œil nu et seraient difficilement discernables sur des photomontages.

Dans ces conditions, les modifications du projet ne changent pas les conclusions des études en termes d'enjeux et d'impacts sur l'environnement du projet et sur le parc lui-même. Aussi, aucune modification des mesures ne se justifie. Les photomontages comparatifs réalisés démontrent l'absence de modification de l'impact paysager.

D'un point de vue acoustique, le bureau d'étude Echopsy a mis à jour l'étude réalisée par Bureau Véritas (BV) daté du 18/11/2013. **Les conclusions de cette étude montrent que le nouveau modèle de machine, Vestas V100, permet de respecter les exigences réglementaires en terme d'acoustique.**

Afin de vous permettre l'instruction de la présente demande, nous vous prions de trouver ci-joint et en 3 exemplaires papier et un cdrom :

- L'étude d'impact modifiée suite à ce changement de machines ;
- Le dossier de « Plans » mis à jour par l'architecte, qui annule et remplace la version précédente
- L'étude acoustique mise à jour par Echopsy, qui annule et remplace l'étude précédente ;
- Les courriers des bureaux d'études experts (Calidris et Laurent Couasnon) ayant contribué à l'étude d'impact (naturaliste et paysagiste) attestant que le changement de machines ne modifie pas les conclusions de leurs études en termes d'enjeux et d'impacts sur l'environnement du projet de parc éolien ;
- Un cahier de photomontages comparant les deux modèles d'éoliennes.
- Une copie des courriers d'information de la DGAC et de l'Armée ;
- L'étude de danger mise à jour.
- Une copie du permis de construire modificatif relatif à l'évolution du modèle d'éolienne.

Nos équipes restent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements (Hélène Dersoir, chef de projets, tel : 02 97 88 35 32 / 06 67 38 65 48, helene.dersoir@engie.com).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations les meilleures.



Jérôme Loriot

Président de Futures Energies Landes de Pruilé